



HAL
open science

Société civile franco-allemande: enjeu et acteur des relations bilatérales. Bilan et perspectives après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle

Corine Defrance, Tanja Herrmann

► **To cite this version:**

Corine Defrance, Tanja Herrmann. Société civile franco-allemande: enjeu et acteur des relations bilatérales. Bilan et perspectives après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. 2021. hal-03480820

HAL Id: hal-03480820

<https://hal.science/hal-03480820v1>

Submitted on 14 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



DÉCEMBRE
2021



Société civile franco-allemande : enjeu et acteur des relations bilatérales

Bilan et perspectives après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle

Comité d'études
des relations
franco-allemandes
(Cerfa)

Corine DEFRANCE
Tanja HERRMANN

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les activités de recherche et de publication du *Comité d'études des relations franco-allemandes* – [Cerfa](#) – bénéficient du soutien du Centre d'analyse de prévision et de stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-0450-6

© Tous droits réservés, Ifri, 2021

Couverture : Place du jumelage Deidesheim – Saint-Jean-de-Boiseau, 25 août 2015
© Creative Common

Comment citer cette publication :

Corine Defrance et Tanja Herrmann, « Société civile franco-allemande : enjeu et acteur des relations bilatérales. Bilan et perspectives après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle », *Visions franco-allemandes*, n° 32, Ifri, décembre 2021.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Visions franco-allemandes

Publiée depuis 2003, cette collection est consacrée à l'analyse comparative des enjeux franco-allemands en matière de politique étrangère, de politique intérieure, de politique économique et des questions de société. Les *Visions franco-allemandes* sont des textes académiques concis et de nature *policy oriented*. À l'instar des *Notes du Cerfa*, les *Visions franco-allemandes* sont accessibles sur le site de l'Ifri, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Le Cerfa

Le [Comité d'études des relations franco-allemandes \(Cerfa\)](#) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Il bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Auswärtiges Amt. Le Cerfa a pour mission d'analyser l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Éric-André Martin est Secrétaire général du Cerfa et dirige avec Paul Maurice et Marie Krpata, chercheurs, et Hans Stark, conseiller pour les relations franco-allemandes, les publications du Cerfa. Catherine Naiker est assistante au sein du Cerfa.

Auteur

Corine Defrance est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et directrice adjointe de l'Unité mixte de recherche SIRICE (Sorbonne Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe). Elle enseigne à l'université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Elle est alumni de la Fondation Alexander-von-Humboldt, a été professeure invitée à la Freie Universität de Berlin (2011-2012) et Senior Fellow au Leibniz-Institut für Europäische Geschichte de Mayence (2020-2021). Ses recherches portent en particulier sur l'histoire de l'Allemagne et des relations franco-allemandes au XX^e siècle et les processus de réconciliation en Europe.

Choix de publications récentes :

- Corine Defrance, Tanja Herrmann et Pia Nordblom (dir.), *Städtepartnerschaften in Europa im 20. Jahrhundert*, Göttingen, Wallstein, 2020 ;
- Sébastien Chauffour, Corine Defrance, Stefan Martens et Marie-Bénédicte Vincent (dir.), *La France et la dénazification de l'Allemagne après 1945*, Bruxelles, Peter Lang, 2019.

Tanja Herrmann est docteure en histoire, elle a soutenu en octobre 2017 une thèse en cotutelle à l'université de Mayence et à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur le second boom des jumelages franco-allemands (1985-1994). Elle est la vice-directrice du département des relations internationales de l'université Johannes Gutenberg à Mayence. Chargée du forum intergénérationnel au sein de la commission franco-allemande de la Jeunesse, elle y développe de nouvelles idées pour relancer les jumelages.

Choix de publications récentes :

- Corine Defrance, Tanja Herrmann et Pia Nordblom (dir.), *Städtepartnerschaften in Europa im 20. Jahrhundert*, Göttingen, Wallstein, 2020 ;
- Tanja Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994). Akteure, Motive, Widerstände und Praxis*, Berlin, Peter Lang, 2019.

Résumé

Le traité signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 par la France et la République fédérale d'Allemagne (RFA) met en avant le rôle de la société civile dans la coopération bilatérale et entend contribuer à « rapprocher [les] sociétés et [les citoyens] » des deux pays. Ce discours reflète la place désormais accordée aux acteurs sociétaux par les gouvernements qui longtemps avaient mis l'accent quasi exclusivement sur leur propre rôle dans le processus de rapprochement et de coopération franco-allemand. Depuis le début du millénaire, médias et acteurs publics valorisent les « initiatives citoyennes », censées être des gages de la démocratie et de l'engagement par la base.

Partant d'une définition de la société civile par rapport aux acteurs économiques et étatiques, cette note se propose d'analyser les enjeux actuels et les implications de ladite société civile dans les relations bilatérales et européennes, après avoir rappelé l'apport historique de ces acteurs aux relations franco-allemandes. À titre d'exemple, les jumelages font l'objet d'une analyse approfondie pour distinguer différentes périodes. Ils permettent de saisir l'apport des sociétés au travail commun sur le passé comme les réponses qu'elles apportent aux défis contemporains à l'exemple de la « fermeture » des frontières au moment de la pandémie du coronavirus. Aujourd'hui, les associations ou forums sociétaux sont considérés comme le socle de la construction européenne. Ils ont aussi réussi à préciser leurs besoins, à mieux les communiquer aux politiques et sont à l'origine de la mise en place du Fonds Citoyen. Ils se coordonnent encore davantage, comme le reflètent les initiatives des deux grandes fédérations des associations franco-allemandes, la Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe (FAFA) et l'Association des sociétés franco-allemandes pour l'Europe [La Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa (VDFG)] qui entendent être un office franco-allemand des citoyens visant à dépasser le périmètre bilatéral pour jouer un rôle accru en Europe. Cependant, force est de constater que le travail mené par les associations françaises et allemandes reste encore bien souvent bilatéral. L'eupéanisation des initiatives sociétales franco-allemandes reste un défi pour les prochaines années.

Abstract

The treaty signed by France and Germany in Aachen on January 22, 2019 highlights the role of civil society in bilateral cooperation and aims to contribute to "bringing societies [and citizens in both countries] closer together". This discourse reflects the place that governments now give to societal actors, while they had long focused almost exclusively on their own role in the process of Franco-German rapprochement and cooperation. Since the beginning of the millennium, the media and public actors have been promoting "citizens initiatives", which are supposed to be a guarantee of democracy and commitment from below.

Starting from a definition of civil society in relation to economic and state actors, this note aims to analyze current issues and implications of said civil society in bilateral and European relations, after recalling the historical contribution of these actors to Franco-German relations. As an example, twinning is analyzed in depth in order to distinguish different periods. The partnerships between cities allow us to understand how civil societies contribute to a collective reflection on the past as well as how they face contemporary challenges, such as during the 'closing' of borders during the coronavirus pandemic. Today, associations or societal forums are considered as the foundation of European construction. They have also managed to specify their needs and to communicate them better to politicians. This dedication even resulted in the successful implementation of the Citizens' Fund. They are coordinating their work, as reflected in the initiatives of the two major federations of Franco-German associations, the FAFA and the VDFG, which intend to be a Franco-German citizens' office aiming to go beyond the bilateral perimeter to play a greater role in Europe. However, it is clear that the work carried out by French and German associations is still often bilateral. The Europeanization of Franco-German social initiatives remains a challenge for the coming years.

Sommaire

INTRODUCTION	7
LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN CONCEPT ANCIEN ET MOUVANT	9
LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT ET DE RÉCONCILIATION FRANCO- ALLEMAND : UNE APPROCHE HISTORIQUE	11
LES JUMELAGES : MIROIR DES DIFFICULTÉS ET DES AVANCÉES DANS LE PROCESSUS DE RÉCONCILIATION.....	16
RÉUNIFICATION, CHANGEMENT DE GÉNÉRATION, TENSIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS : LES DÉFIS DE LA FIN DU MILLÉNAIRE	19
LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANCO-ALLEMANDE, MOTEUR DES RELATIONS BILATÉRALES ET EUROPÉENNES ? LES ENJEUX ACTUELS	22

Introduction

Signé le 22 janvier 2019 à Aix-la-Chapelle par la chancelière allemande Angela Merkel et le président français Emmanuel Macron, le « traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes » s'ouvre sur une note optimiste : il y est question du « succès historique de la réconciliation entre les peuples français et allemand » auquel le traité de l'Élysée signé 56 ans auparavant a « apporté une contribution exceptionnelle ». Selon le texte de 2019, du premier traité de 1963 serait « né un réseau sans précédent de relations bilatérales entre leurs sociétés civiles et leurs pouvoirs publics à tous les niveaux¹ ». Le nouveau traité entend encore contribuer à « rapprocher [les] sociétés et [les citoyens] » des deux pays.

« Réconciliation entre les peuples », relations entre les « sociétés civiles », rapprochement des « citoyens » : le langage politique a changé depuis 1963². Cette évolution est déjà ancienne. Symboliquement, la prise en compte des peuples a été orchestrée lors des cérémonies du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, quand les parlements des deux pays – par conséquent les représentants du peuple – ont été invités à Versailles avec les membres des gouvernements³. Dans les discours officiels prononcés alors, un hommage a été rendu au rôle des acteurs de la société civile dans le rapprochement bilatéral : le chancelier Gerhard Schröder a expressément mentionné le rôle des jumelages⁴.

Depuis le début du millénaire, l'expression « société civile » connaît un large succès médiatique. Gouvernements et médias en appellent aux « initiatives citoyennes » et soulignent le rôle des acteurs sociétaux comme gage de la démocratie et de l'engagement par la base. Avec la démocratisation des relations internationales, qui ne sont plus conçues seulement comme des relations entre États mais aussi entre sociétés, les citoyens organisés jouent un rôle croissant sur la scène internationale. La société civile des deux pays a su développer et mettre à profit, outre des jumelages au niveau municipal et régional et des associations franco-allemandes, des structures majeures telles que des jardins d'enfants franco-allemands, des clubs d'entreprises et leurs réseaux, des chorales, des programmes de coopération

1. Pour le texte du nouveau traité d'Aix-la-Chapelle, disponible sur : www.elysee.fr.

2. Pour le texte du traité de l'Élysée, disponible sur : www.france-allemande.fr.

3. R. Frank, « Le traité de l'Élysée : un lieu de mémoire franco-allemand ? », in C. Defrance et U. Pfeil (dir.), *Le Traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes, 1945-1963-2003*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 397-413.

4. Voir <https://gerhard-schroeder.de>.

universitaire et d'échanges scolaires. FranceMobile/DeutschMobil s'attache à promouvoir dans les deux pays l'acquisition de la langue d'outre-Rhin ; la chaîne de télévision ARTE fait entrer les relations franco-allemandes au sein du foyer ; le traité d'Aix-la-Chapelle et la création du Comité franco-allemand de coopération transfrontalière ont permis de renforcer encore les échanges transfrontaliers entre citoyens. Avant d'analyser les nouveaux enjeux et les implications de la société civile dans les relations bilatérales et européennes, il convient de rappeler quel rôle les acteurs sociétaux ont historiquement joué dans ces relations et comment, à l'exemple des jumelages, ils ont contribué au rapprochement, à la réconciliation et à la coopération franco-allemande. Auparavant, arrêtons-nous sur l'expression « société civile » aujourd'hui si positivement connotée dans l'opinion et les médias.

La société civile : un concept ancien et mouvant

La notion de « société civile » a une longue histoire. D'abord, dès l'Antiquité, le terme a désigné la communauté des citoyens, la *polis*, la distinguant de la sphère privée. À partir des Lumières, la société civile a désigné un processus civilisateur, idéalement lié à la paix, à la tolérance et à l'universalité. S'exprimait ainsi une critique du pouvoir absolu par la mise en valeur de la communauté des citoyens refusant d'être réduits à des sujets. Au XIX^e siècle cependant, avec l'essor du capitalisme, a émergé une critique virulente de la société civile : celle-ci a été dénoncée par Karl Marx comme une sphère d'intérêts particuliers – la « société bourgeoise » essentiellement (*Bürgergesellschaft*) – opposée à l'État conçu comme le garant de l'intérêt général. Ces critiques ont conduit à une longue éclipse du terme, avant une réhabilitation tardive⁵.

Dans les années 1970, avec l'essor des mouvements de dissidence dans l'Est européen, des initiatives citoyennes d'opposition parfois clandestines ont vu le jour, contribuant à ébranler les dictatures. La notion de société civile est depuis lors associée à la transformation des dictatures en démocraties⁶. Depuis les années 1980, le concept a aussi connu un nouvel essor dans les démocraties libérales pour désigner la capacité de citoyens à s'organiser de manière autonome par rapport à l'État d'une part et aux intérêts économiques de l'autre⁷. En appeler à la société civile traduit alors la volonté de « démocratiser la démocratie⁸ ». La société civile en vient ainsi à désigner un troisième secteur, reposant sur une distinction fonctionnelle par rapport à l'État et à l'économie. Cependant, les frontières entre ces secteurs restent poreuses, les liens et interactions étant nombreux⁹. La société civile requiert l'État de droit pour se déployer et les organisations sociétales sont souvent dépendantes, en partie au moins, de financements

5. Cf. F. Rangeon, « Société civile : histoire d'un mot », in J. Chevallier (dir.), *La Société civile*, Paris, PUF, 1986, p. 9-32 ; J. Kocka, « Zivilgesellschaft in historischer Perspektive », *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegung*, vol. 16, n° 2, 2003, p. 29-38 ; J. Schmidt, *Zivilgesellschaft. Bürgerschaftliches Engagement von der Antike bis zur Gegenwart. Texte und Kommentare*, Reinbek, Rowohlt, 2007, p. 21-28.

6. Cf. W. Thaa, *Die Wiedergeburt des Politischen. Zivilgesellschaft und Legitimitätskonflikt in den Revolutionen von 1989*, Opladen, Leske + Budrich, 1996.

7. Cf. J. Cohen et A. Arato, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MA, MIT Press, 1994.

8. F. Adloff, *Zivilgesellschaft. Theorie und politische Praxis*, Francfort/M., Campus, 2005, p. 12.

9. Cf. J. Rowell et A.-M. Saint-Gille (dir.), *La Société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles. Perspectives allemandes et françaises*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010 ; A. Zimmer, « Die verschiedenen Dimensionen der Zivilgesellschaft », Dossier « Deutsche Verhältnisse. Eine Sozialkunde », édité par la *Bundeszentrale für politische Bildung*, disponible sur : www.bpb.de.

accordés par l'État ou les milieux économiques pour mener leurs actions. Elle peut se définir comme un ensemble structuré d'institutions ou d'organisations de citoyens qui n'ont pas directement de fonction politique ou économique et ne sont pas directement contrôlées par l'État, mais sont en capacité de participer au débat public. Ces organisations disposent d'un capital de confiance et de savoirs, développent des réseaux de communication. Elles sont bien plus que des instances de coordination d'intérêts privés, constituent des communautés et se sont forgé une identité collective.

Dans les relations bi- ou multinationales, on peut considérer que la société civile est constituée par l'ensemble des associations, réseaux et organisations poursuivant des objectifs de connaissance de l'Autre, d'échanges culturels ou socio-culturels. Les mouvements de société transnationaux qui ne visent pas directement la connaissance ou l'échange avec l'autre entrent aussi en interaction avec les organisations de la société civile franco-allemande : engagement des citoyens et mobilisation sur des thématiques considérées comme des enjeux pour les sociétés contemporaines, telles l'environnement ou le climat par exemple. L'historien Hartmut Kaelble estime qu'avec les médias les sociétés civiles influent sur l'action des gouvernements par leur force transnationale¹⁰. L'influence politique des mouvements issus de la société civile se traduit actuellement par les succès électoraux des partis écologistes européens, vraisemblablement à mettre au crédit de la campagne de grève étudiante pour le climat (*Fridays for Future*) de la militante suédoise engagée dans la lutte contre le changement climatique, Greta Thunberg¹¹.

L'usage médiatique intense du terme de société civile révèle la valeur indubitablement positive dont elle est aujourd'hui connotée. Il faut cependant rester attentif aux décalages possibles entre cette conception normative de la société civile et l'analyse de sa réalité historique. La société civile a pu et peut s'organiser pour défendre des intérêts nationalistes, expansionnistes, colonialistes, etc. L'expérience montre qu'un groupe organisé de citoyens, même indépendants de l'État et des milieux économiques, peut se mobiliser pour des objectifs minant la paix et la démocratie¹².

10. Cf. H. Kaelble, *Sozialgeschichte Europas 1945 bis zur Gegenwart*, Beck, Munich, 2007 ; pour la dimension transnationale de la société civile voir C. Frantz et H. Kolb (dir.), *Transnationale Zivilgesellschaft in Europa. Traditionen, Muster, Hindernisse, Chancen*, Münster, Waxmann Verlag, 2009.

11. « Grüne Welle überrollt Europa », disponible sur : www.euractiv.de [Consulté le 6 juin 2021].

12. S. Berman, « Civil Society and the Collapse of the Weimar Republic », *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997, p. 401-429 ; H. Kaelble, *Sozialgeschichte Europas, op. cit.*, p. 300.

Le rôle de la société civile dans le processus de rapprochement et de réconciliation franco-allemand : une approche historique

Si le rôle des associations françaises et allemandes pour la compréhension, le rapprochement et la coopération bilatérale est particulièrement important après 1945, le phénomène n'est pas nouveau : de nombreuses associations avaient été fondées lors du rapprochement de l'entre-deux-guerres, qualifié de « Locarno intellectuel » (1925-1930). Le Comité Mayrisch, agissant à la charnière des milieux économique, culturel et universitaire en est l'emblème. Mais la société civile franco-allemande se limitait alors à une petite élite¹³. L'étroitesse de cette base sociale a fragilisé ce premier rapprochement qui s'est effondré dès les premières poussées nationalistes au début des années 1930. Force est de constater que l'idée « d'ennemi héréditaire » était restée bien enracinée dans les esprits.

Après la Seconde Guerre mondiale, le défi consistait à renouer les fils du dialogue et « comprendre » le voisin. C'était un enjeu considérable après trois guerres en trois quarts de siècle. L'apport majeur des organisations de la société civile a été de renouveler la conception des relations culturelles et sociétales. Alfred Grosser a été l'un des premiers à parler de « culture élargie » : il ne s'agit plus seulement « de littérature et d'art, mais aussi de travail de jeunesse, d'enseignement, de ciné-clubs, de sociologie électorale et d'administration municipale. [...] Bien entendu, une telle conception suppose un élargissement considérable de la *clientèle* qui participe aux échanges culturels. Spécialistes, techniciens, journalistes, instituteurs, syndicalistes, agriculteurs sont plus importants à toucher que certains milieux sans doute fort cultivés, mais qui jouent un rôle minime dans l'évolution en profondeur de leur pays.¹⁴ » La culture

13. G. Müller, *Europäische Gesellschaftsbeziehungen nach dem Ersten Weltkrieg. Das deutsch-französische Studienkomitee und der Europäische Kulturbund*, Munich, Oldenbourg, 2005 ; H. M. Bock, *Kulturelle Wegbereiter politischer Konfliktlösung. Mittler zwischen Deutschland und Frankreich in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts*, Tübingen, Narr, 2005.

14. Cité dans : C. Defrance, « Les relations culturelles franco-allemandes dans les années cinquante : acteurs et structures des échanges », in H. Miard-Delacroix et R. Hudemann (dir.), *Wandel und Integration : deutsch-französische Annäherungender fünfziger Jahre* [Mutations

élargie est bientôt devenue un des concepts majeurs (*Erweiterter Kulturbegriff*) pour repenser les relations internationales en termes de relations inter-sociétales¹⁵.

Ce qui caractérise la reprise du dialogue après 1945, ce sont la démocratisation et la diversification des relations bilatérales. Il s'agit de donner une assise populaire plus large aux relations entre les deux sociétés. Des cercles franco-allemands locaux puis bientôt, à partir de 1950, des jumelages ont vu le jour¹⁶. Ceux-ci se sont eux-mêmes présentés comme l'expression d'un « Locarno par en bas¹⁷ ». Les premières rencontres de jeunesse bilatérales ou européennes, qui se sont déroulées en zone française d'occupation en Allemagne, ont cherché à impliquer les jeunes venus de tous les horizons – pas seulement les étudiants – en s'appuyant sur les mouvements de jeunesse confessionnels, laïcs ou proches des partis politiques, sur les universités populaires et les syndicats¹⁸. Outre l'action dirigée vers la jeunesse, par définition porteuse de l'avenir, ces associations se sont souvent donné pour mission de faire émerger et de former des médiateurs et des multiplicateurs (animateurs de rencontres, journalistes, enseignants). Cette mission, ainsi que la constitution de réseaux, a été reprise plus tard par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) fondé en juillet 1963.

Il faut cependant se garder d'écrire *a posteriori* une *success story* des échanges sociétaux et de penser que l'aspiration au rapprochement aurait été très répandue dès 1945 dans les deux pays¹⁹. Pour les deux sociétés dans leur ensemble, la route était longue. La méfiance réciproque était encore perceptible dans une très grande partie de l'opinion. Déconstruire le mythe de « l'ennemi

et intégration : les rapprochements franco-allemands dans les années cinquante], Munich, Oldenbourg, 2005, p. 251.

15. H. Peisert, *Die Auswärtige Kulturpolitik der Bundesrepublik Deutschland*, Stuttgart, Klett, 1978.

16. Pour un bilan des initiatives sociétales dans l'après-guerre, voir M. Mehdorn, *Französische Kultur in der Bundesrepublik Deutschland: politische Konzepte und zivilgesellschaftliche Initiativen 1945-1970*, Cologne, Böhlau, 2009 ; voir également H. M. Bock, « Les racines de l'OFAJ dans la société civile. Les initiatives privées de rapprochement en République fédérale et en France de 1949 à 1964 », in H. M. Bock et al. (dir.), *Les Jeunes dans les relations transnationales. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse, 1963-2008*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 15-38.

17. C. Defrance et T. Herrmann, « Städtepartnerschaften als Spiegel der europäischen Geschichte im 20. Jahrhundert. Eine Einleitung », in C. Defrance, T. Herrmann et P. Nordblom (dir.), *Städtepartnerschaften in Europa im 20. Jahrhundert*, Göttingen, Wallstein, 2020, p. 11-44, ici p. 21.

18. J. Plum, *Französische Kulturpolitik in Deutschland 1945-1955. Jugendpolitik und internationale Begegnungen als Impulse für Demokratisierung und Verständigung*, Wiesbaden, DUV, 2007.

19. Bernard Lallement, alors président de la Fédération des associations franco-allemandes (FAFA), créée en 1984, affirmait que la volonté de réconciliation et de fraternisation aurait été présente chez les Allemands et les Français dès 1945, car tous se « ressentaient comme des victimes de la même folie criminelle » [« Vous avez-dit : société civile ? », in *Documents*, vol. 54, n° 5, 1999, p. 96-102.]. Ce récit reflète une perception de la fin du millénaire, mais travestit la réalité de l'époque.

héréditaire était une tâche considérable, un enjeu majeur fort bien identifié par Joseph Rován dans son article programmatique de 1945 « L'Allemagne de nos mérites²⁰ ».

Dans les années d'après-guerre, les anciens résistants ont joué un rôle majeur dans le processus de rapprochement parce qu'ils étaient ceux qui avaient la plus grande légitimité pour tendre la main à l'ancien ennemi. Ceux qui, comme Joseph Rován (Dachau) ou Lucien Tharradin (Buchenwald), initiateur des premiers jumelages franco-allemands, ont fait l'expérience des camps de concentration ont bien souvent été les premiers à vouloir construire la future Allemagne avec les démocrates allemands victimes comme eux du nazisme, rencontrés dans ces camps. Parmi les pionniers du rapprochement, beaucoup se sont engagés par conviction chrétienne ou européenne, comme le père jésuite Jean du Rivau, fondateur du Bureau international de liaison et de documentation (BILD, avec ses revues *Documents* et *Dokumente*) ou Emmanuel Mounier, fondateur du Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle. Côté allemand, nombre d'entre eux étaient des catholiques rhénans, proches d'Adenauer, comme Elsie Kühn-Leitz, fondatrice en 1957 de l'*Arbeitskreis der deutsch-französischen Gesellschaften* – l'ancêtre commun de la Fédération des associations franco-allemandes (FAFA) et du Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften (VDFG). Il faut encore citer Carlo Schmid, figure majeure de la social-démocratie et enfant d'un couple franco-allemand²¹. Déjà à cette époque, ceux qui avaient une « biographie franco-allemande », par leurs parents ou un parcours d'exil (Joseph Rován et Alfred Grosser, tous deux d'origine allemande et juive), se sont engagés pour ce rapprochement. D'autres groupes se sont progressivement engagés dans le dialogue, en particulier les anciens combattants, et aussi des anciens prisonniers de guerre, au nom de ces expériences de la guerre et de l'aspiration à la réconciliation²².

Au seuil des années 1950 et 1960, les relations franco-(ouest)allemandes se sont intensifiées tant au niveau politique que sociétal, ponctuées de gestes reflétant l'établissement de la confiance : qu'il s'agisse de De Gaulle accueillant le chancelier Adenauer dans sa maison privée à Colombey-les-deux-Églises ou les parents confiant

20. J. Rován, « L'Allemagne de nos mérites », *Esprit*, n° 115 (11), octobre 1945, p. 529-540.

21. Pour ces personnalités et ces organisations, voir les notices de N. Colin, C. Defrance, U. Pfeil et J. Umlauf (dir.), *Lexikon der deutsch-französischen Kulturbeziehungen nach 1945*, Tübingen, Narr, 2015.

22. C. Defrance et U. Pfeil, *Histoire Franco-Allemande, vol. 10. Entre Guerre froide et Intégration européenne. Reconstruction et Rapprochement, 1945-1963*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 155-170. Pour une approche de ces milieux, voir les contributions rassemblées dans l'ouvrage collectif dirigé par C. Defrance, M. Kibener et P. Nordblom, *Wege der Verständigung zwischen Deutschen und Franzosen nach 1945. Zivilgesellschaftliche Annäherungen*, Tübingen, Narr, 2010.

leurs enfants à une famille du pays voisin dans le cadre des échanges scolaires ou des jumelages. L'intensification du réseau sociétal et l'approfondissement des relations politiques sont allés de pair et se sont renforcés mutuellement : c'est ainsi que le maire de Montbéliard, Lucien Tharradin, a pu dire que le plan Schuman lui avait ouvert la voie pour la conclusion du jumelage avec Ludwigsburg, et un ancien président du Sénat, Alain Poher, affirmer que le traité de l'Élysée n'aurait pas pu être signé en 1963 sans le travail accompli en amont par la société civile de part et d'autre du Rhin²³. En ce sens, la fondation de l'OFAJ est moins un point de départ qu'un puissant accélérateur. Elle a répondu aux attentes des associations de la société civile pour coordonner les initiatives et démultiplier les moyens, notamment financiers, mis à disposition par les deux gouvernements pour soutenir les actions sociétales.

Si l'histoire de la coopération franco-allemande n'a pas commencé par le traité de l'Élysée, ou les seuls président français et chancelier allemand, il est cependant incontestable que le traité de 1963 a donné une impulsion qui a paradoxalement profité d'abord aux échanges économiques et sociétaux, plutôt qu'à la coopération intergouvernementale restée poussive jusqu'au milieu des années 1970²⁴.

Le nombre des associations franco-allemandes et des rencontres s'est considérablement accru dans les décennies suivantes. Si l'on considère les échanges de jeunes depuis la mise en place des programmes de l'OFAJ, le premier million de participants a été atteint dès 1967 et l'Office estime que le cap des 10 millions de jeunes sera atteint en 2023, année du 60^e anniversaire de l'OFAJ²⁵. Si l'on prend l'indicateur des jumelages, on en comptait une centaine au début des années 1960 ; le seuil des mille jumelages franco-ouest-allemands a été dépassé au début des années 1980. Aujourd'hui, on en dénombre plus de 2 200²⁶. Outre les municipalités, ils unissent les régions et les *Bundesländer*²⁷, ainsi que les départements et les *Bezirke* ou *Regierungsbezirke*²⁸. Le plus ancien jumelage régional, initié dans les années 1950 et officiellement entériné en 1962, lie la

23. C. Defrance, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008/3 (n° 99), p. 189-201, ici p. 197.

24. C. Defrance et U. Pfeil, *Le Traité de l'Élysée*, op. cit. ; H. Miard-Delacroix, *Histoire franco-allemande. Le défi européen de 1963 à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011.

25. Communiqué de presse du 18 octobre 2019, « Le Conseil des ministres franco-allemand consolide la mobilité des jeunes et la société civile : l'OFAJ met en place le Fonds citoyen », disponible sur : www.ofaj.org.

26. Pour le recensement des jumelages franco-allemands et leur répartition géographique, cf. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994). Akteure, Motive, Widerstände und Praxis*, Berlin, Peter Lang, 2019, p. 55-66.

27. Liste disponible sur : www.france-allemande.fr [Consulté le 4 juillet 2021].

28. Liste disponible sur : www.france-allemande.fr [Consulté le 4 juillet 2021].

Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat. Les relations établies à un échelon administratif supérieur jouent un rôle de catalyseur, en particulier pour l'établissement de nouveaux contacts entre municipalités. Les jumelages régionaux conclus entre le Calvados et la Basse-Franconie, ou entre la Mayenne et la Souabe, ont ainsi contribué à l'essor des jumelages franco-allemands dans les années 1980 et 1990²⁹. Si en Allemagne, dans les années 1970, les autorités régionales fraîchement créées au terme de la réforme des collectivités territoriales avaient assuré la continuité des jumelages en cours³⁰, la réforme territoriale et la fusion des régions opérées en France en 2015 ont conduit à une restructuration des relations franco-allemandes au niveau régional : la Franche-Comté s'est ainsi vue intégrée au plus ancien jumelage régional, et la région Hauts-de-France entretient désormais des contacts avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Thuringe.

29. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, *op. cit.*, p. 153-173.

30. *Ibid.*, p. 100-101.

Les jumelages : miroir des difficultés et des avancées dans le processus de réconciliation

Dans les années d'après-guerre, le réseau de jumelage entre villes, voyant dans les rencontres brassant tous types de catégories sociales le meilleur moyen de prévenir de nouveaux affrontements, a délibérément privilégié une logique de rapprochement détachée de la sphère politique. L'Union internationale des maires pour la compréhension franco-allemande, fondée en 1950, dénonçait le monopole des États dans les relations internationales, expliquant *a posteriori* sa démarche en 1962 :

« Nous voulons, après l'échec d'un Locarno 'au sommet' en 1925, réaliser un Locarno 'à la base' – et ce par le biais d'une collaboration systématique et régulière, d'individu à individu, de maire à maire, de commune à commune. Nous voulons mettre au centre de notre travail l'idée féconde du jumelage. »³¹

Le passé douloureux a représenté à la fois un catalyseur et un obstacle dans la mise en œuvre de ce modèle d'interactions personnelles. On a assisté, d'une part, à un processus de rapprochement, notamment sous l'impulsion d'individus et de communautés ayant été particulièrement éprouvés par la violence et les crimes de guerre. En revanche, ce rapprochement a pu susciter le rejet chez d'autres. La position exprimée en 1971 par le philosophe français de confession juive Vladimir Jankélévitch illustre combien le passé grève les jumelages : il se prononce à la fois contre l'oubli, le pardon et la réconciliation, et exprime sa défiance à l'égard des jumelages, qualifiant le pardon de « fait accompli » favorisé par l'indifférence, l'amnésie morale et la superficialité générale. Devant la propension collective à tout pardonner et oublier, il ne reste plus, écrit-il, qu'à déclarer « Oradour et Munich villes jumelles³² ».

Si les réserves liées au passé se sont estompées au fil des décennies, on ne saurait considérer que toute trace de ressentiment a disparu à la fin du XX^e siècle. Cela vaut tout particulièrement pour les communes françaises durement touchées pendant la Seconde Guerre mondiale par l'occupation allemande et les opérations de la

31. *Livre d'or des jumelages franco-allemands*, publié par l'Union internationale des maires, Stuttgart 1962, p. 29.

32. V. Jankélévitch, *Pardonnez*, Paris, Le Pavillon, 1971, p. 48.

Libération, voire victimes de massacres perpétrés par des Allemands. En témoigne la commune de Valréas (Vaucluse), où 53 personnes ont été fusillées sur la place publique par des soldats de la Wehrmacht le 12 juin 1944. En 1993, les protestations contre un partenariat franco-allemand y restaient si véhémentes que les célébrations de l'anniversaire du jumelage avec Sachsenheim (Bade-Wurtemberg) ont dû être reportées. Les propositions d'échanges se heurtent encore à ce jour au refus de certains habitants qui invoquent la gravité des crimes de guerre³³.

Si la confrontation avec le passé est bien souvent motrice dans la mise en place d'un jumelage, la question de sa prise en compte se pose aussi par la suite. Ce n'est que progressivement que les jumelages, initialement conçus dans une intention de rapprochement, se sont attelés au souvenir du passé commun. Les initiatives locales en la matière ont pu ouvrir la voie aux gouvernements. Ainsi, s'il a fallu attendre le 6 juin 2004 pour qu'ait lieu une commémoration du débarquement allié associant l'Allemagne, le chancelier allemand Gerhard Schröder étant présent aux côtés du président français Jacques Chirac, une commémoration conjointe au niveau local avait déjà été organisée au niveau local en 1994, associant le département français du Calvados, la Basse-Franconie allemande et le comté britannique du Devon³⁴. En ce sens, le jumelage entre villes, outre sa dimension de réconciliation et de rapprochement, peut répondre à des visées historiques et pédagogiques³⁵. Français et Allemands se rendent ainsi ensemble sur les champs de bataille et dans les camps de concentration ; des écoliers réfléchissent aux destins individuels des habitants de la ville partenaire ; on érige des bornes du souvenir³⁶. La recherche menée sur le massacre de Valréas représente l'exemple le plus abouti de travail franco-allemand sur le passé dans le cadre d'un jumelage. Outre qu'elle a été réalisée en collaboration avec les deux associations pour l'histoire locale de Valréas et de Sachsenheim, s'appuyant sur des sources françaises et allemandes, son auteur est parvenu à s'adjoindre le concours d'un survivant du massacre, fermement opposé au jumelage³⁷.

33. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, *op. cit.*, p. 240-252.

34. *Ibid.*, p. 300-315.

35. S. Petermann, *Rituale machen Räume. Zum kollektiven Gedenken der Schlacht von Verdun und der Landung in der Normandie*, Bielefeld, 2007, p. 310.

36. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, *op. cit.*, p. 321-328.

37. K. Heidinger, *Widerstand gegen die Wehrmacht. Hergang und Hintergrund der Erschießungen vom 12. Juni 1944*, Norderstedt, 2004.

Aussi les jumelages démentissent-ils, de nos jours, aussi bien le postulat selon lequel ils ne permettraient pas de faire face aux souffrances du passé que la critique généralisante selon laquelle ils verseraient dans une réconciliation « kitsch³⁸ ». À notre époque, la différence entre rapprochement et réconciliation réside précisément dans la capacité à ne pas occulter définitivement un passé douloureux mais à le surmonter ensemble³⁹.

38. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, *op. cit.*, p. 315-330.

39. C. Defrance et U. Pfeil, « Verständigung und Versöhnung. Eine Herausforderung für Deutschland nach 1945 », in C. Defrance et U. Pfeil (dir.), *Verständigung und Versöhnung nach dem „Zivilisationsbruch“? Deutschland in Europa nach 1945*, Bruxelles, Peter Lang Verlag, 2016, p. 13-53.

Réunification, changement de génération, tensions avec les gouvernements : les défis de la fin du millénaire

La fin des années 1980 et les années 1990 marquent un tournant à plusieurs égards : premièrement, la chute du mur de Berlin et la Réunification ont constitué un défi majeur pour les relations franco-allemandes. Il fallait alors intégrer l'est de l'Allemagne dans les échanges bilatéraux. Certes, il y avait eu des contacts franco-est-allemands dans le cadre de jumelages (depuis 1959) ou de voyages organisés par le Parti communiste, la Confédération générale du travail (CGT) ou des organisations proches du Parti communiste français (PCF), comme Échanges franco-allemands devenu ultérieurement l'Association France-RDA⁴⁰. Si, du côté français, des groupes de la société, qui ne se limitaient pas exclusivement aux sympathisants communistes, ont investi le champ des relations avec « l'Autre Allemagne », il n'y avait pas de société civile en République démocratique allemande (RDA)⁴¹. Les jumelages comme les associations est-allemandes d'amitié avec les pays étrangers étaient directement contrôlés par le Parti socialiste unifié d'Allemagne (le SED) et la Stasi⁴². Aussi, après 1989-1990, il fallait accompagner et structurer l'émergence d'une société civile dans les nouveaux *Bundesländer*. L'OFAJ et les associations franco-allemandes y ont beaucoup contribué⁴³, alors même que le président François Mitterrand faisait preuve d'une certaine réserve face aux conséquences politiques de la chute du mur. Au départ, cette ouverture sociétale franco-est-allemande s'est faite dans

40. F. Schmidt, « Der Freundschaftsverein 'EFA': Motor des französischen Interesses an der DDR », *Deutschland Archiv*, 1^{er} septembre 2020, disponible sur : www.bpb.de.

41. U. Pfeil, *Die anderen deutsch-französischen Beziehungen. Die DDR und Frankreich 1949-1990*, Cologne, Böhlau, 2004 ; C. Wenkel, *Auf der Suche nach einem „anderen Deutschland“*. *Das Verhältnis Frankreichs zur DDR im Spannungsfeld von Perzeption und Diplomatie*, Munich, Oldenbourg, 2014.

42. C. Knitter, « Ostdeutsch-französische Städtepartnerschaften und Zivilgesellschaft im Fadenkreuz der Staatsicherheit der DDR », in C. Defrance, T. Herrmann et P. Nordblom, *Städtepartnerschaften*, op. cit., p. 147-160, et, dans le même ouvrage, U. Pfeil, « Der Städte- und Gemeindetag der DDR als Akteur der kommunalen Beziehungen mit dem Ausland », p. 133-146.

43. U. Pfeil, « L'intégration des nouveaux Länder dans les structures et les programmes de l'OFAJ », in H. M. Bock et al., *Les Jeunes*, op. cit., p. 169-187. Au sujet des réactions des Français face à la chute du mur, voir M.-N. Brand-Crémieux, *Les Français face à la réunification allemande, automne 1989 – automne 1990*, Paris, L'Harmattan, 2004.

l'enthousiasme mutuel et avec l'encouragement des responsables ouest-allemands. Cependant cette phase de curiosité mutuelle est assez rapidement retombée. L'OFAJ a constaté dès la seconde moitié des années 1990 que l'intérêt des jeunes Français pour l'est de l'Allemagne était plus grand que celui des jeunes originaires de RDA pour la France⁴⁴. La surreprésentation, dans l'ensemble des jumelages entre villes, de ceux qui unissent la France et l'ouest de l'Allemagne reste manifeste à ce jour⁴⁵.

L'effondrement de l'ordre mondial bipolaire a également affecté le mouvement européen de jumelage entre communes. Il convient de rappeler ici que les jumelages ne se limitaient pas aux seules relations franco-allemandes, mais avaient une portée européenne, même si l'ampleur des jumelages franco-ouest-allemands était considérable (au seuil des années 1970, ils constituaient les deux tiers des jumelages en Europe de l'Ouest). Les multi-jumelages, conclus simultanément entre plusieurs municipalités d'Europe occidentale, avaient permis, dans le contexte européen de l'après-guerre marqué par les relations tendues entre l'Allemagne et la France, de faciliter les contacts entre les deux pays. Des jumelages bilatéraux entre villes situées de part et d'autre du Rideau de fer avaient également été mis en place à partir de la seconde moitié des années 1950⁴⁶. Ces contacts se sont multipliés avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique ; des recherches récentes ont néanmoins souligné le tropisme constant des municipalités françaises et allemandes à l'égard de l'Europe occidentale⁴⁷.

Au tournant du millénaire sont apparus d'autres signaux un peu inquiétants, qu'il s'agisse de la baisse d'intérêt pour l'apprentissage de la langue et pour la culture de l'autre⁴⁸. La situation était paradoxale. Comme le relevait le journal *Le Monde*, « les relations d'État à État entre la France et l'Allemagne étant excellentes, pourquoi les sociétés s'ignorent-elles ?⁴⁹ ». Déjà depuis quelques années, des observateurs avaient repéré une certaine banalisation des rapports bilatéraux et en avaient identifié la cause principale : la disparition progressive de la

44. H. M. Bock, « Le bilatéralisme à l'épreuve de l'unification allemande, de l'europanisation et de la mondialisation », in H. M. Bock et al., *Les Jeunes*, op. cit., p. 167-211.

45. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, op. cit., p. 64-65.

46. Voir l'introduction de l'ouvrage de C. Defrance, T. Herrmann et P. Nordblom (dir.), *Städtepartnerschaften*, op. cit.

47. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, op. cit. p. 196.

48. A. Stirken, « Vis-à-vis : côte à côte, coexistence, confrontation. Objectif, concept et réalisation de l'exposition », in Haus der Geschichte (dir.), *Vis-à-vis : Deutschland-Frankreich*, Bonn, 1998, p. 20-26, ici p. 20.

49. Entretien avec J. Limbach (présidente du Goethe-Institut), « Français-Allemands, un ménage sans curiosité, c'est ennuyeux », *Le Monde*, 22 janvier 2004.

génération qui avait vécu la guerre et pour laquelle la réconciliation était une sorte de mission sacrée.

Lors du sommet franco-allemand de Potsdam, en 1998, les deux gouvernements ont appelé la société civile à « s'impliquer pleinement dans la relance des relations⁵⁰ ». Cet appel a été très mal reçu par ses destinataires, et la Fédération des associations franco-allemandes a alors dénoncé une « tentative de culpabilisation des citoyens par les sphères gouvernementales » pour camoufler « certaines pannes fâcheuses de la coopération officielle⁵¹ ». En effet, un certain nombre d'instituts culturels implantés dans le pays partenaire avaient alors fermé leurs portes. La crainte était forte que les États ne se désengagent toujours davantage en prétextant le renforcement de l'action transnationale des villes et des régions ou l'existence de coopérations transfrontalières⁵². La signature du traité d'Aix-la-Chapelle en janvier 2019 a marqué un changement de cap.

50. Cf. la déclaration franco-allemande finale à l'issue du sommet de Potsdam, 1^{er} décembre 1998, publiée in P. Jardin et A. Kimmel, *Les Relations franco-allemandes depuis 1963*, Paris, La documentation française, 2001, p. 470-472.

51. B. Lallement, « Vous avez-dit ... », *op. cit.*, p. 97.

52. T. Wielgoss, « La fédération des maisons franco-allemandes », *Documents*, avril-juin 1999, p. 103-109.

La société civile franco-allemande, moteur des relations bilatérales et européennes ? Les enjeux actuels

En janvier 2019, le nouveau traité « de coopération et d'intégration » a été signé entre la France et l'Allemagne. Il ne remplace pas le traité de 1963, mais en constitue une sérieuse actualisation. L'un des objectifs clairement énoncés est de répondre aux attentes de la jeune génération et de faire face aux défis actuels comme, entre autres, le développement durable, la lutte contre le réchauffement climatique ou l'intelligence artificielle. Outre la détermination de nouvelles priorités thématiques, la conception des relations franco-allemandes est très différente de celle de 1963 : il s'agissait jadis pour Paris et Bonn de s'engager dans la voie du bilatéralisme, alors que le gouvernement français venait de faire échouer les projets d'Union européenne (plans Fouchet). Désormais, par le texte du traité et l'orchestration de sa signature (présence et discours des principaux responsables des institutions européennes à Aix-la-Chapelle), le tandem franco-allemand affiche sa volonté de sortir du bilatéralisme exclusif et de s'ancrer en Europe et au service de l'Europe.

Depuis des décennies, des tentatives ont été entreprises pour ouvrir les coopérations sociétales bilatérales à des tiers européens (et même au-delà). Depuis 1976, l'OFAJ a ouvert de premiers programmes à des jeunes des autres pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) et est désormais en pointe dans ce secteur. L'Université franco-allemande encourage aussi les coopérations trilatérales et ARTE à des accords avec des chaînes publiques d'autres pays de l'Union. Au niveau régional on observe nombre d'ouvertures vers l'Europe orientale, comme en témoignent les échanges nés de la convention quadripartite entre la Bourgogne-Franche-Comté, la Rhénanie-Palatinat, la région d'Opole et la Bohême Centrale, ou la coopération entre les Hauts-de-France, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Silésie⁵³. Les programmes de la Fondation Genshagen et de l'Office germano-polonais pour la jeunesse illustrent également l'importance de la coopération avec les

53. P. Maurice, « Le Triangle de Weimar – Un avenir géopolitique dans une perspective française », in *Trente ans du Triangle de Weimar : une idée d'hier ou un concept pour demain ?*, n° 2, 19 mai 2021, disponible sur : www.stiftung-genshagen.de.

citoyens polonais dans le cadre du Triangle de Weimar. Mais la France et l'Allemagne ne se cantonnent pas à ce domaine : dans le prolongement de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est initiée par l'OFAJ dans les années 1990, un Office régional de coopération pour la jeunesse des Balkans occidentaux (RYCO) a été fondé le 4 juillet 2016 par les six gouvernements des pays des Balkans occidentaux, sur le modèle de l'OFAJ.

Le traité d'Aix-la-Chapelle intervient au terme de plusieurs décennies marquées par de multiples défis en matière de relations entre les sociétés civiles. Il est souvent reproché aux associations franco-allemandes et aux jumelages entre villes de ne plus être en prise avec leur temps. La réconciliation entre peuples voisins a depuis longtemps perdu son attrait pour les jeunes. Il faut remédier au déclin dû à l'âge des protagonistes de la première heure et au renouvellement des générations. À l'heure d'Erasmus, des compagnies aériennes *low-cost* et d'internet, la jeunesse semble se détourner des structures associatives franco-allemandes qui peuvent lui sembler déconnectées des pratiques individuelles d'échange et de communication. La coopération se heurte également à des obstacles tels que la distance géographique entre les partenaires, le manque de ressources financières et humaines et l'insuffisance des connaissances linguistiques.

Aujourd'hui, il est incontestable que, si certains jumelages et associations restent dynamiques, d'autres se sont épuisés. À ce jour, cependant, la dissolution officielle d'un jumelage reste plutôt rare, quoiqu'illustrée par certains cas⁵⁴. Des cas de « gel » de jumelages entre communes en cas de succès aux élections locales de partis extrémistes dans la ville jumelle ont fait sensation⁵⁵. Mais pour les responsables politiques locaux, l'« abandon » implicite des échanges avec la ville jumelle constitue la meilleure voie pour échapper au reproche de négliger les enjeux de l'entente internationale⁵⁶. Les résultats d'une étude sur les jumelages franco-allemands menée en 2017 par l'Institut franco-allemand et la Fondation Bertelsmann apparaissent néanmoins relativement encourageants. S'il est permis de supposer que parmi les 1 300 municipalités interrogées, ce sont surtout celles qui entretiennent des relations stables avec le pays partenaire qui ont répondu, il n'en reste pas moins que parmi celles-ci, seules 20 % faisaient état d'un déclin dans les échanges.

54. M. Widmann, « Ende einer Beziehung », *Süddeutsche Zeitung*, 2 janvier 2012, disponible sur : www.sueddeutsche.de.

55. T. Herrmann, « Ein Baustein der deutsch-französischen Versöhnungsgeschichte? Die Städtepartnerschaft Wolfsburg-Marignane », *Wissenschaftliche Beiträge zu Wolfsburg*, Wolfsburg, 2011.

56. T. Herrmann, « Der Städtepartnerschaftseid. Bund für die Ewigkeit oder leeres Versprechen? », in H. Bismuth et F. Taubert, *Le serment / Der Eid. De l'âge du prince à l'ère des nations / Vom Zeitalter der Fürsten bis zur Ära der Nationen*, Bruxelles, Peter Lang, 2020.

Une majorité estime son jumelage adapté aux défis du XXI^e siècle (numérisation, nouveaux médias...), touchant un public large. La maîtrise insuffisante de la langue de l'autre n'est pas considérée comme un problème : on recourt parfois à l'anglais et les rencontres favorisent l'entraide mutuelle en fonction des compétences linguistiques de chacun⁵⁷.

Le manque de soutien financier représente souvent un défi, mais non le principal, pour les initiatives de la société civile dont les porteurs se montrent en particulier critiques à l'égard des instruments de financement européens. Établir des demandes de subvention dans le cadre des grands programmes européens est trop complexe et chronophage. Au fil du temps, la dimension de la rencontre s'est vue reléguée au second plan parmi les critères de financement, qui font désormais la part belle aux projets aux débouchés concrets, au contenu novateur et à la portée multilatérale. Si les premiers programmes de financement offraient de larges perspectives⁵⁸, un décalage considérable s'est installé entre la politique européenne rigide et l'orientation multilatérale des programmes de financement, et les besoins des acteurs. C'est pour répondre aux attentes des jumelages et à celles d'associations de la société civile que le Fonds citoyen franco-allemand a été mis en place. Le mandat de l'OFAJ, jusqu'en 2020, ne lui permettait de soutenir que des projets en faveur de jeunes âgés de moins de 30 ans. C'est à l'instigation de la FAFA/VDFG que le Fonds citoyen franco-allemand a été mis en place par le traité d'Aix-la-Chapelle. L'analyse, récemment publiée, de la mise en œuvre du traité d'Aix-la-Chapelle par les deux gouvernements indique :

« Le Fonds citoyen franco-allemand a été institué en avril 2020 dans le but de soutenir les initiatives citoyennes et les jumelages entre villes. Il a permis de toucher de nouveaux publics au sein de la société civile et de faire aboutir plus de 300 projets. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour offrir des financements à bas seuil afin de promouvoir les idées innovantes. »⁵⁹

Si l'OFAJ se voit souvent qualifié de « plus bel enfant du traité de l'Élysée », le bilan que le Fonds citoyen franco-allemand a su mettre à son actif en deux ans n'a pas tardé à lui valoir le titre de « plus bel enfant du traité d'Aix-la-Chapelle ». Parmi les projets bénéficiant de son soutien, citons ceux qui ont reçu le prix Joseph Rovin en juin

57. E. Keller, « Les jumelages de collectivités territoriales – Renforcer le sentiment citoyen européen », Gütersloh, Bertelsmann Stiftung, 2018, disponible sur : www.bertelsmann-stiftung.de.

58. T. Herrmann, *Der zweite deutsch-französische Städtepartnerschaftsboom (1985-1994)*, op. cit., p. 205-211 et 287-299.

59. Texte allemand disponible sur : www.bundesregierung.de [Consulté le 6 juin 2021].

2021. En dépit de la pandémie, la musique a aidé à transcender les frontières. La Fédération des chœurs franco-allemands s'est distinguée en mettant en place une plateforme destinée aux répétitions de chœurs binationaux, en organisant un concert de Noël numérique et en publiant des vidéos assemblées à partir d'enregistrements individuels⁶⁰. Le projet « C'est ça la pop franco-allemande ! » a fait ressortir le rôle de celle-ci comme vecteur et catalyseur de thématiques telles que la diversité, l'égalité et l'intégration, mais aussi la discrimination et la question de l'identité et donc de l'Europe⁶¹. Le troisième prix a été décerné à l'Hôtel des Autrices, résidence d'écriture pour autrices conçue à Berlin, qui publie en ligne de la littérature francophone et féministe, en assure la traduction bilingue et la fait ainsi connaître⁶².

La fermeture des frontières n'a pas empêché les échanges franco-allemands de se poursuivre, au point que le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* pouvait titrer en avril 2020, après l'admission de 19 patients de Mulhouse atteints du SARS-CoV-2 à l'hôpital de la ville jumelle de Kassel, « Quand le jumelage entre villes sauve des vies⁶³ ». Si les différents acteurs de la société civile, avant l'apparition de la pandémie, s'employaient déjà à surmonter les frontières culturelles, linguistiques, géographiques et intergénérationnelles, la pandémie a pu atténuer l'obstacle de ces deux dernières barrières. L'utilisation massive des outils numériques, jusque dans des occasions telles que les anniversaires en famille, a permis aux jeunes et aux moins jeunes de s'y familiariser ou perfectionner, que ce soit dans la sphère privée, professionnelle ou associative. Nombre d'associations et de jumelages ont su s'adapter, élargissant leur rayon d'action grâce à de nouveaux formats. Forums et cours de langue, se convertissant en version numérique, ont pu attirer davantage de participants que les sessions originales en face-à-face, permettant la participation d'amis résidant dans le pays partenaire voire ailleurs. On a même vu l'ambassadeur de France participer sous la forme d'un message vidéo à l'anniversaire du Club franco-allemand de Bielefeld, organisé en ligne. La Commission franco-allemande de la jeunesse pour l'Europe (CFAJ) a créé le lab.franco.allemand, laboratoire d'idées franco-allemand qui vise à soutenir les associations, les organisations et les projets⁶⁴. En dépit des restrictions imposées ces derniers mois et sans

60. Voir le clip « Marmotte » d'Eurochorus, disponible sur : www.youtube.com [Consulté le 12 juin 2021].

61. Le fruit de cette collaboration est disponible sur : www.youtube.com [Consulté le 12 juin 2021].

62. Voir <https://autrices-berlin.com/> [Consulté le 12 juin 2021].

63. M. Wiegel, « Wenn Städtepartnerschaften Leben retten », *Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)*, 22 avril 2020. L'article reprend pour titre le commentaire du secrétaire général allemand de l'OFAJ, Tobias Bütow : « Les jumelages sauvent des vies ». Ainsi, Kassel a accueilli et soigné plusieurs malades de Mulhouse au printemps 2020.

64. Voir <https://dfja.eu/fr/> [Consulté le 12 juin 2021].

nullement remettre en cause le caractère indispensable des échanges *de visu*, on peut affirmer que la coopération au sein des associations et des jumelages revêt désormais un caractère plus inclusif, plus numérique, voire parfois, grâce aux formats en ligne utilisés tout au long de l'année et non limités géographiquement, plus international, plus intensif et plus régulier. Ainsi, on a pu quelquefois constater que « ce qui apparaissait il y a peu comme impraticable a été largement surmonté et que des solutions de substitution originales et flexibles ont permis d'organiser plusieurs [nouveaux] événements⁶⁵ ».

Il y a donc lieu d'espérer que ces formats numériques viendront accompagner et enrichir les rencontres physiques à l'avenir, cette évolution représentant par ailleurs un atout majeur en matière de protection de l'environnement⁶⁶. D'ailleurs, si la pandémie peut être considérée comme un levier de la transformation de la société civile franco-allemande, ce processus a débuté avant 2020. Au cours des dernières années, nombre d'associations et de partenariats ont engagé un travail d'adaptation à la réalité contemporaine. Les jeunes se voient offrir de plus en plus de responsabilités ; il est désormais plus facile de s'engager temporairement sur des projets ; les formes de communication ont été profondément modernisées. L'organisation associative à l'ancienne est renouvelée par la mise en réseaux et la professionnalisation des initiatives⁶⁷. La création de la CFAJ atteste du pouvoir d'attraction intact qu'exercent sur les jeunes les structures associatives, pourvu qu'elles disposent de structures souples. L'engagement de la Commission en faveur de l'échange intergénérationnel se manifeste par le forum intergénérationnel annuel, dont les travaux sont présentés dans la brochure « 101 idées pour l'amitié franco-allemande⁶⁸ ». L'OFAJ continue lui aussi à se réinventer continuellement ; en témoigne notamment la création du réseau des jeunes ambassadrices et ambassadeurs de l'OFAJ, dispositif innovant destiné à initier des projets franco-allemands décentralisés et à faire connaître aux jeunes les programmes d'échanges⁶⁹.

65. Réponse anonymisée à une enquête menée auprès des convives de la cérémonie de remise du prix Joseph Rovin. Les données, datant de juin 2021, ont été fournies par l'ambassade de France à Berlin.

66. Le poids croissant de cette problématique se traduit actuellement dans l'appel à propositions « Protection de l'environnement et développement durable » lancé par le Fonds citoyen franco-allemand, et dans les projets sélectionnés, au nombre de 18. Disponible sur : www.fondscitoyen.eu [Consulté le 8 septembre 2021].

67. S. Haase, *Zivilgesellschaftliches Engagement im Wandel. Deutsch-französische Vereine (1989-2013) als soziales Kapital und ihr Nutzen im transnationalen Raum*, Berlin, Franck & Timme Verlag, 2019.

68. Voir <https://dfja.eu/fr/101-idees/> [Consulté le 8 septembre 2021].

69. Voir www.ofaj.org [Consulté le 8 septembre 2021].

La nécessité d'une interaction entre la sphère politique et la société civile, dont témoignent l'OFAJ et le Fonds citoyen franco-allemand, constitue également le postulat fondamental de la mise en place récente, par les deux gouvernements, du Forum pour l'avenir franco-allemand. Celui-ci, institué par le traité d'Aix-la-Chapelle, a pour mandat d'établir un dialogue entre les acteurs de la société civile franco-allemande afin « de travailler sur les processus de transformation de leurs sociétés ». Il formule des recommandations politiques en étroite collaboration avec les porteurs des initiatives locales et régionales⁷⁰. Les gouvernements ont désormais conscience qu'ils ne peuvent agir seuls. Hormis le développement des coopérations transfrontalières, l'élargissement aux autres acteurs sociétaux et aux peuples passe par deux voies : d'une part la mise en place d'une assemblée parlementaire franco-allemande qui poursuit et approfondit la coopération entre les représentations populaires déjà initiée depuis plusieurs années ; d'autre part par l'encouragement et le soutien financier aux initiatives directes entre citoyens⁷¹.

Aujourd'hui, après des décennies de coopération, avec parfois quelques tensions, les associations ou forums sociétaux sont considérés par les deux gouvernements comme le socle de la construction européenne et comme des partenaires indispensables. Les associations de la société civile sont également parvenues à mieux communiquer avec les politiques et à définir plus précisément leurs besoins. Leur démarche a porté des fruits : en témoigne l'aboutissement de la requête formulée au Bundestag par Margarete Mehdorn, présidente de la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa, plaidoyer aujourd'hui exaucé avec la création du Fonds citoyen franco-allemand :

« Nous attendons du nouveau Traité de l'Élysée qu'il tienne dûment compte de l'importance que revêt l'engagement de la société civile [...] par une aide ciblée [...], par l'entremise – par exemple – de la création d'une structure institutionnelle comparable à l'OFAJ, [...] [structure qui offrirait] aux bénévoles un cadre institutionnel, un appui logistique, des conseils professionnels et un soutien financier de base et qui serait dès lors en mesure d'accroître la visibilité de ces activités et de multiplier et ancrer les échanges et les contacts. Car il y a là un grand potentiel. De nos jours cependant, la bonne volonté et l'engagement ne suffisent plus. Les choses sont devenues plus complexes, les sociétés aussi, et le travail des associations bénévoles s'est vu imposer de toutes parts, notamment par les

70. Voir <https://df-zukunftswerk.eu> [Consulté le 8 septembre 2021].

71. Voir C. Demesmay, « À la recherche d'un nouveau souffle – un traité 2.0 pour la coopération franco-allemande », *Allemagne d'Aujourd'hui*, n° 226, octobre-décembre 2018, p. 19-32.

pouvoirs publics, des règles de fonctionnement professionnelles. Dans un tel contexte, l'association purement bénévole que nous sommes, dénuée de toute dotation financière, atteint rapidement la limite des possibilités qui sont les siennes pour soutenir les différentes associations qui lui sont affiliées. Nous estimons dès lors que les gouvernements et les parlements sont tenus de soutenir l'engagement citoyen bénévole, si celui-ci revêt vraiment l'importance qu'on aime à lui prêter. »⁷²

Les deux grandes fédérations franco-allemandes, la Fafa et la VDFG, présentent depuis quelque temps leur mission comme celle d'un office franco-allemand des citoyens, qui comme l'OFAJ entend dépasser le périmètre bilatéral pour jouer un rôle en Europe⁷³. Cependant, force est de constater que le travail mené par les associations françaises et allemandes reste encore bien souvent bilatéral et que les subventions attribuées par le Fonds citoyen très récemment mis en place n'ont pas encore permis de dépasser la stricte dimension franco-allemande. L'eupéanisation des initiatives sociétales franco-allemandes reste un défi pour les prochaines années.

72. Audition des représentants des groupements d'intérêts allemands et français au Bundestag le 17 mai 2018. Compte rendu sténographique publié par le Groupe de travail franco-allemand. Disponible dans les deux langues sur : www.bundestag.de [Consulté le 8 septembre 2021].

73. Voir www.fafapourleurope.fr.

Les dernières publications du Cerfa

- É.-A. Martin et Marie Krpata, « [Le dilemme des puissances moyennes : Comment AUKUS a remodelé le potentiel d'une coopération E3 dans l'Indo-Pacifique](#) », *Notes du Cerfa*, n° 166, octobre 2021.
- P. Maurice, « [Une Allemagne en mutation : Le système des partis à l'épreuve des élections fédérales de 2021](#) », *Briefings de l'Ifri*, octobre 2021.
- A. Schlegel et A. Ziai, « [La politique africaine de l'Allemagne : vers la reconduction d'un modèle de coopération asymétrique ?](#) », *Études de l'Ifri*, septembre 2021.
- M. Öhm, « [La coopération allemande pour le développement : vers une évolution géopolitique ? Histoire récente, tendances actuelles et perspectives d'avenir](#) », *Notes du Cerfa*, n° 165, juillet 2021.
- É. Dubslaff, « [Le SPD entre réorientations programmatiques et permanence politique ?](#) », *Notes du Cerfa*, n° 164, juillet 2021.
- W. Zellner, « [L'importance de l'OSCE dans la diplomatie allemande](#) », *Notes du Cerfa*, n° 163, juillet 2021.
- U. Jun, « [Élections fédérales allemandes : le retour au pouvoir des libéraux-démocrates du FDP ?](#) », *Notes du Cerfa*, n° 162, juin 2021.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org